



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Actions de prévention pour les risques d'inondations

Message de la municipalité et du SSI de la MRC de D'Au-tray

Lanoraie, le 21 avril 2019 – La hausse du fleuve Saint-Laurent devrait se poursuivre au cours des prochaines heures. Dans le but d'assurer la sécurité des citoyens demeurant dans les secteurs à risque, la municipalité de Lanoraie poursuit sa campagne de prévention pour les inondations.

La municipalité et le Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Au-tray tiennent à rappeler quelques consignes de prévention aux citoyens en situation à risque pour une inondation.

Des sacs de sable sont offerts aux citoyens demeurant dans les secteurs à risque. Le centre de distribution situé au 297, rue Notre-Dame à Lanoraie.

En plus de protéger votre résidence, voici les principales actions recommandées :

- 1. Monter au rez-de-chaussée les objets du sous-sol;**
- 2. Mettre les produits nocifs à l'abri (ex. : insecticide, peinture, huile usée);**
- 3. Bloquer les conduites d'égout du sous-sol s'il n'y a pas de clapet antirefoulement;**
- 4. Boucher le drain au sous-sol.**
- 5. Si vous apercevez de l'eau dans votre sous-sol et que vous voulez vérifier le système électrique, vous êtes invité à composer le 450 836-7007 poste 2510 pour aviser le SSI.**

Consommation de l'eau

L'eau de votre domicile provenant d'un réseau d'aqueduc est potable et propre à la consommation, à moins d'un avis contraire diffusé par les autorités municipales responsables du réseau d'aqueduc. En cas de doute (goût, odeur ou couleur suspects), faites-la bouillir par précaution pendant au moins une minute avant de la consommer.

L'eau provenant de votre puits individuel doit être considérée comme non potable et impropre à la consommation en cas d'inondation, même si elle paraît claire et sans odeur. Consommez de l'eau embouteillée. Si vous ne pouvez-vous approvisionner en eau embouteillée, consommez en dernier recours l'eau de votre puits si elle n'est pas brouillée, après l'avoir fait bouillir pendant au moins une minute.

Santé

Retenez les deux numéros suivants :

- Appelez Info-Santé au 811, accessible jour et nuit, pour joindre un professionnel de la santé en cas de problème non urgent, ou pour obtenir un conseil.
- Composez le 9-1-1 en cas d'urgence.

Électricité et chauffage

Soyez prudent quand vous utilisez des installations électriques provisoires ou de chauffage d'appoint et conformez-vous aux instructions des fabricants.

Déplacements

Adoptez un comportement sécuritaire :

- Évitez de vous déplacer en véhicule dans une zone inondée.
- Conduisez très prudemment si vous empruntez une chaussée submergée.
- À pied, évitez les zones inondées.

Évacuation

Suivez les consignes suivantes :

- Quittez votre domicile dès que les autorités vous le demandent ou si le niveau d'eau devient trop haut. Faites confiance à votre instinct.
- Suivez les directives des autorités lorsqu'elles coordonnent l'évacuation.
- Coupez le courant à l'aide d'un bâton de bois en gardant les pieds sur une surface sèche.
- Verrouillez les portes de votre domicile avant de le quitter.
- Informez toujours votre municipalité du lieu où vous comptez vous rendre pour trouver refuge, ou demandez à un représentant officiel de vous indiquer le lieu du centre d'hébergement municipal.

Avertissez votre municipalité si vous changez de lieu d'hébergement provisoire.

La municipalité de Lanoraie et le SSI suivent de près la situation et informeront la population de toute évolution. Il est recommandé de visiter régulièrement le site Internet ou la page *Facebook* de la municipalité.

Pour plus d'information à propos des consignes de sécurité en situation d'inondation, il est possible de consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique au :
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/sinistres/inondation.html>.

-30-

Source : Marc-André Maheu
Directeur général
Municipalité de Lanoraie
450 887-1100